

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val - Mardi 10 mars 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 10 mars de l'an deux mille vingt-six, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Monsieur BONSANG, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 3 mars 2026

Nombre de délégués en exercice : 33. Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 29

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, DELRIEU, LAFON, MIRAMOND, RAMES, TEULIERES ;
Messieurs BESSEDE, BONSANG, BURG, CHARDENET, COUSI, CROS, DONNADIEU, FERAL,
FRAUCIEL, GALLAND, GAUTIER, HEBRARD, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO,
SERVIERES, TABARLY, VIROLLE.

Absents : Mme DAVID a donné procuration à M. SERVIERES, M. FLORENS a donné procuration à M. BONSANG, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à Mme BIRS,
Messieurs DUPONT, ICHES, REGOURD et SCHATZ-BOITEL sont absents.

Madame LAFON Cécile a été élue secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3264

Objet : ECONOMIE – Mise en œuvre d'un accompagnement collectif ADEFPAT à destination de porteurs de projets économiques du territoire

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les compétences de la Communauté de communes en matière de développement économique ;
- La stratégie de développement économique et d'attractivité territoriale de la CCQARGA ;
- L'adhésion du Pays Midi Quercy à l'association ADEFPAT au bénéfice de la CCQARGA, dont l'objet est le l'accompagnement des territoire ruraux au maintien de l'activité et de l'emploi ;
- L'offre d'accompagnement collectif de formation-développement proposée par l'ADEFPAT.

Contexte

Le territoire Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron accueille des porteurs de projets souhaitant créer ou développer des activités économiques, dans un contexte rural marqué par une faible densité de population, une activité saisonnière, des débouchés limités et une faible connaissance du marché local.

Ces initiatives entrepreneuriales constituent un levier essentiel pour la dynamisation économique et le maintien de l'emploi, et leur réussite peut nécessiter un accompagnement méthodologique afin de garantir leur pérennité.

L'ADEFPAT propose à cet effet des dispositifs d'accompagnement collectif basés sur une démarche de formation-développement par un.e consultant.e, représentant un outil efficace de soutien à l'entrepreneuriat, sans mobilisation financière directe de la Communauté de communes.

AR Prefecture

082-248200107-20260310-2026_3264-DE
Reçu le 12/03/2026

~~Il est proposé au Conseil communautaire :~~

D'approuver la mise en place d'un accompagnement collectif ADEFPAT destiné à un groupe de porteurs de projets volontaires, en création ou en développement d'activités économiques sur le territoire de la CCQPGA.

Objectifs poursuivis

Cet accompagnement vise notamment à :

- Sécuriser la viabilité économique des projets ;
- Renforcer les compétences des porteurs de projets ;
- Favoriser l'ancrage local des activités ;
- Contribuer au dynamisme économique du territoire.

Modalités financières

La Communauté de communes ne supporte aucun coût financier dans le cadre de ce dispositif. Le reste à charge des participants demandé par l'ADEFPAT est estimé à environ 100 € par porteur de projet.

Mise en œuvre

Le service Développement économique sera chargé d'identifier les porteurs de projets éligibles, d'organiser l'accompagnement en lien avec l'ADEFPAT, et d'assurer le suivi de l'action.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en œuvre de l'accompagnement collectif ADEFPAT, tel que présenté
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à son exécution

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 10 mars 2026

Le Président

Gilles BONSANG

